



**Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté
Séance du jeudi 09 novembre 2023**

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champagnay :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :**

M. Romain VIENET **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merrey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°3 incluse), , M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pourvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2023/2023.06722

Rapport n°50 - Concession de service public - distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - rapport 2022

Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières – GRDF – rapport 2022

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission de contrôle financier	03/10/2023	Favorable
Commission n° 4	13/10/2023	Favorable
CCSPL	18/10/2023	Favorable
Bureau	26/10/2023	Favorable
Conseil de Communauté	09/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole, à la suite du transfert au 1^{er} janvier 2019 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », est le nouveau concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz de Thoraise Boussières dont le concessionnaire est GRDF. Auparavant, l'autorité concédante était le SIVOM de Boussières. Le contrat ayant été signé en 2012, il a fait l'objet d'une mise en concurrence et n'est donc pas intégré au contrat de GBM englobant les autres communes du territoire de la communauté urbaine. En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2022), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

Nota : Le réseau de distribution de gaz desservant un grand nombre de communes de GBM est appelé « réseau de GBM » et le réseau de distribution de gaz des villages de Thoraise et Boussières – analysé dans le présent rapport - est nommé « réseau de Thoraise Boussières », bien que GBM en soit également le concédant.

I. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Par arrêté préfectoral du 6 novembre 2018, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », initialement compétence des communes, est transférée à la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la suite de ce transfert, le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz – signé le 1^{er} septembre 2012 entre le SIVOM de Boussières et GRDF - lie désormais GBM en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire.

A/ Principales obligations du contrat

La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre. La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Pendant la durée du contrat, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés. Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués. Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.

B/ Chiffres clés:

Réseau de distribution de gaz de Thoraise et Boussières		
Contrat	Type de contrat	Contrat après fin monopole
	Autorité concédante	Grand Besançon Métropole
	Concessionnaire	GRDF
	Durée	30 ans
	Entrée en vigueur	01/09/2012
Territoire concédé	Superficie	9,57 km ²
	Nombre d'habitants (populations municipales)	1 500
	Nombre de communes	2
	Nombre de communes desservies	2
Données techniques	Longueur de canalisation	8,463 km
	Gaz acheminé	35,88 GWh
	Nombre de points de comptage	107

L'exercice 2022 est le troisième exercice contrôlé par GBM.

II. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie. Pour l'exercice 2022, on retiendra :

A/ Les infrastructures et le réseau Thoraise-Boussières

1. Les équipements de distribution

Fin 2022, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 8,463 km.

Le réseau est entièrement en moyenne pression B (MPB) et les canalisations sont toutes en polyéthylène. Cela est dû à la jeunesse du réseau : la moyenne pondérée de l'âge des canalisations est de 6 ans en 2022. GRDF a directement installé des canalisations facilitant et fiabilisant l'exploitation.

2. La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GRDF a mis en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an,
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans,
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

Il y a eu la surveillance de 2767 m du réseau en 2022, conformément au programme (visite seulement tous les quatre ans). La surveillance a été faite à cheval sur 2018 et 2019, la prochaine opération de surveillance continuera donc en 2023.

3. Les appels et les incidents

Il n'y a pas eu d'appel de tiers pour « intervention de sécurité gaz ».

B -Les abonnés

1. Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 107 en 2022, en hausse de 2% par rapport à 2021 (105 clients). La dynamique est haussière depuis 2015. La quasi-totalité des clients (99 %) a souscrit un contrat au tarif T1 ou T2. Le seul client industriel au tarif T4 est la papeterie de Boussières.

2. Evolution des consommations

En 2022, la quantité totale de gaz acheminée est de 36 826 MWh. Cette quantité a légèrement diminué par rapport à 2021 (-3,2%), notamment en raison de la rigueur climatique plus clémente. Pour rappel, les consommations de gaz sur le réseau sont très peu dépendantes du climat, du fait de la place prépondérante qu'occupe la papeterie de Boussières (97,6 % des consommations) dont l'activité n'est pas météo-dépendante.

3. Garantie des services

En 2022, il y a eu neuf réclamations. Les demandes ont été traitées dans les 30 jours.

III. Les conditions d'exécution du service public

A/ Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Thoraise Boussières, le personnel relève des équipes GRDF Bourgogne Franche-Comté.

B/ Les tarifs

La péréquation : conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national.

Le code de l'énergie prévoit ainsi que «les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire» et que les «méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ».

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Au 1^{er} juillet 2022, les tarifs sont les suivants :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	55,01 €	46,29 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	190,31 €	12,44 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 325,51 €	8,94 €		
T4	> 5 000 MWh/an	22 341,47 €	1,22 €	296,59 €	148,38 €

C/ Les travaux sur le patrimoine concédé

1. Travaux d'extension

En 2022, les travaux d'extension (premier établissement) sont de 1 368 €. Ils concernent uniquement les branchements.

2. Travaux de renouvellement

Le réseau étant très récent, il n'y a pas encore de travaux de renouvellement.

3. Les travaux sur les autres biens

Comme sur le réseau de distribution de gaz de GBM, un des axes majeurs de ces dernières années est le remplacement des compteurs « ancienne génération » (avec relève manuelle périodique) par des compteurs communicants (avec système de télétransmission) nommés GAZPAR.

Depuis le début du déploiement, 83 compteurs communicants (sur 105 clients) ont été installés sur la concession. En 2022, l'installation des compteurs communicants a été freinée par la pénurie de composants électroniques (un seul compteur posé). Dans tous les cas, le rythme est ralenti car bientôt tous les clients abonnés seront équipés de compteurs GAZPAR.

D/ Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

IV. Les comptes de la délégation

A/ Situation financière 2022

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF sur une concession est mutualisée à des mailles plus larges que celles des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

1. Patrimoine

La valeur nette comptable (VNC) du patrimoine à fin 2022 est de 1 043 k€, répartis entre les ouvrages réseau : 1 028 k€ et les ouvrages interface utilisateurs (compteurs et postes de télérelève) : 15 k€.

2. Exploitation

Le compte d'exploitation économique affiche un excédent de 60 923 € (+20 % par rapport à l'an dernier).

Le total des produits 2022 est de 138,5 k€ ; la quasi-totalité provient des recettes d'acheminement. Les autres recettes proviennent des raccordements, des prestations facturées à l'acte, etc. Il y a une légère hausse des produits, surtout liée à une hausse de la part consommation des recettes.

Le total des charges affectées à la concession a diminué de 3 % par rapport à 2021 et s'établit à 77,6 K€ dont 44,3 K€ liés à l'exploitation (main d'œuvre 13,6 K€, charges d'acheminement depuis le réseau GBM 24,5 K€) et 33 K€ de dotations aux amortissements.

B/ Liens financiers et juridiques avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à GBM :

- une redevance de concession dite «R1». Son montant en 2022 est de 1 843 €,
- une Redevance d'Occupation du Domaine Public dite «RODP», divisée en :
 - RODP fixe (assise sur le linéaire total de réseau), montant 2022 = 143 €,
 - RODP provisoire (assise sur le linéaire de canalisations en travaux) : 0 €.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise Boussières en 2022 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



L'activité de GRDF sur votre concession



107

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



8 463 m

LONGUEUR TOTALE DES
CANALISATIONS



2042

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



139 k€

RECETTES ACHÈMINEMENT ET
HORS ACHÈMINEMENT



1 013 k€

VALEUR NETTE COMPTABLE DU
PATRIMOINE



1 242 €

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
SUR LA CONCESSION



36 GWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHÈMINÉES



156 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)

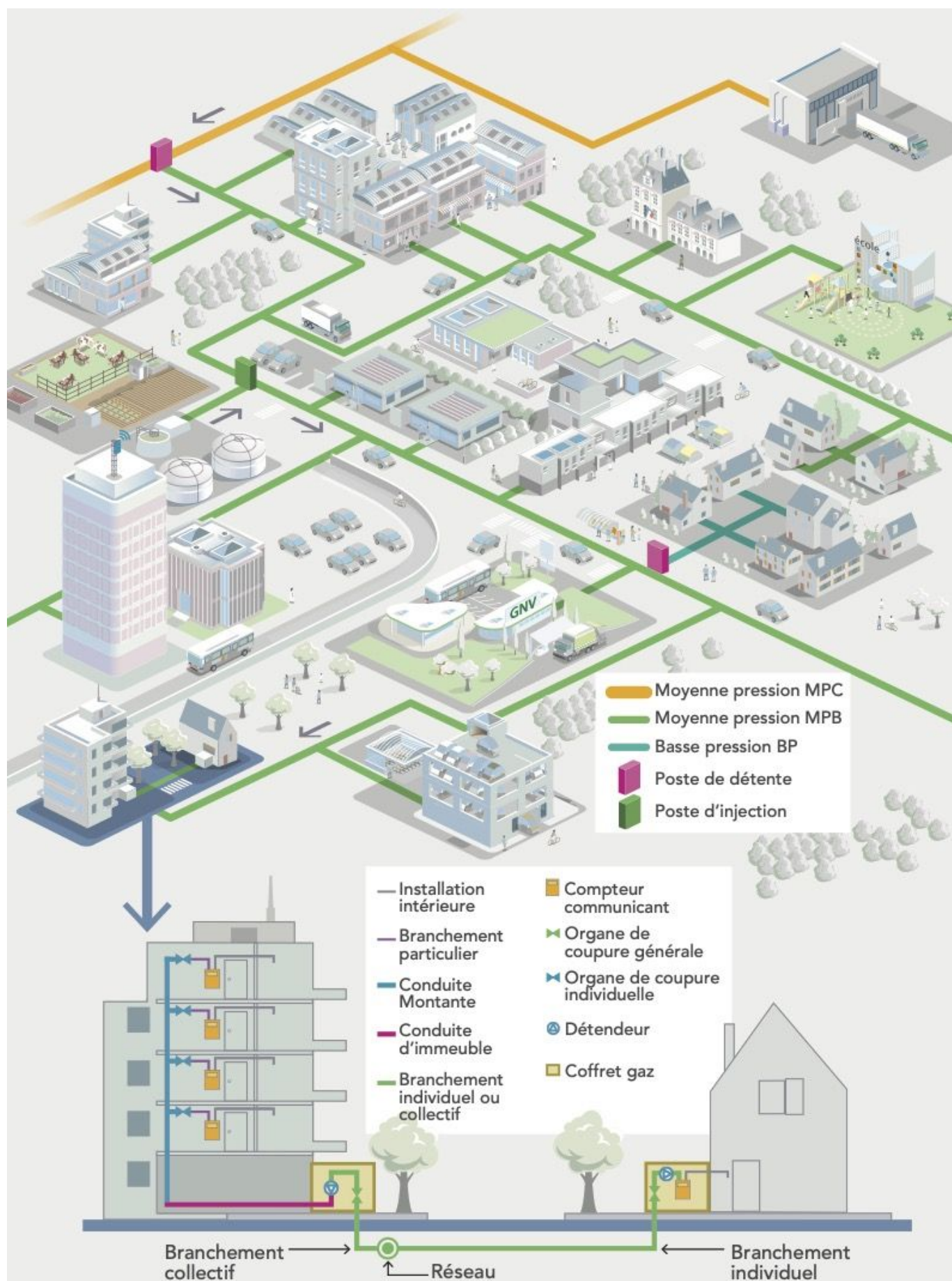


0

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE
SÉCURITÉ GAZ

GBM - BOUSSIERES - THORAISE

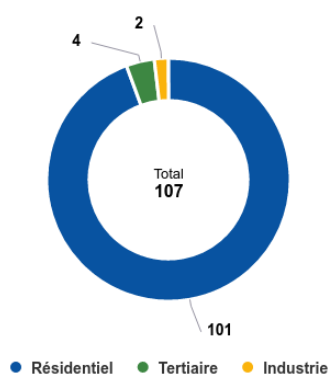
2022



Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

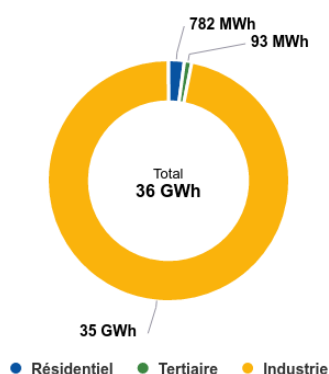
Clients par secteur en 2022



Evolution du nombre de clients

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	98	101	101
Tertiaire	2	2	4
Industrie	1	2	2
Total	101	105	107

Quantités acheminées par secteur en 2022



Evolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	850	985	782
Tertiaire	60	75	93
Industrie	36 157	36 823	35 951
Total	37 067	37 883	36 826

Compteurs communicants

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

Depuis le début du déploiement sur votre concession, 101 compteurs ou modules communicants ont été installés dont un en 2022.

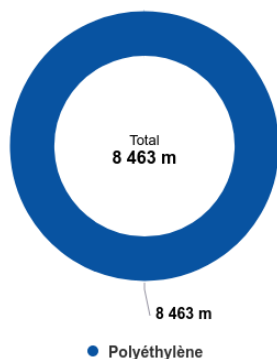
GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2022

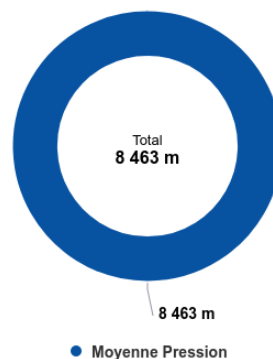
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2022 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2022



Canalisations par pression en 2022



Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022
Total	18 302	20 811	1 242
Raccordement et transition écologique	12 086	19 184	985
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Modernisation de la cartographie et inventaire	0	0	0
Comptage	6 216	1 627	256
Autres	0	0	0



GBM - BOUSSIERES - THORAISE

2022

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	21	19	17
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	5	8	14
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	14	4	6
1ère mise en service	11	5	1

La chaîne d'intervention

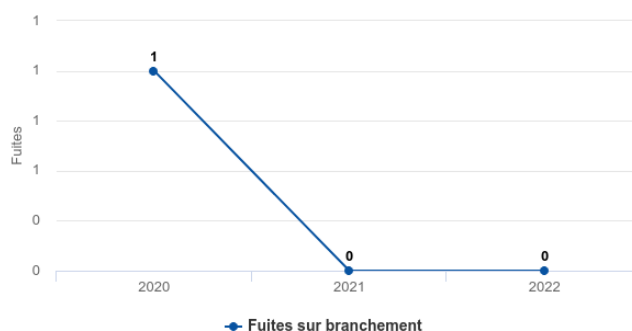
Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommages aux ouvrages

Dommages

	2020	2021	2022
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0	0
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	15	27	18
Taux	0,00%	0,00%	0,00%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	8 463 m	2 715 m	2 767 m
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	3	3	3
Branchements collectifs	8	0	0

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation synthétique reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
RECETTES D'ACHEMINEMENT	132 180	138 533	137 092
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	49 128	44 351	42 597
CHARGES D'INVESTISSEMENT	32 563	33 261	33 618
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	50 488	60 923	60 878
Dont impact climatique	366	8 705	-1 484

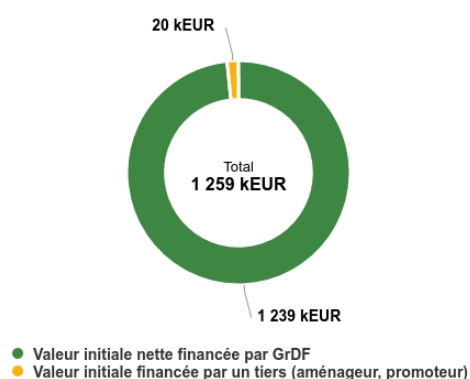
Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision initiale en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

Valorisation du patrimoine

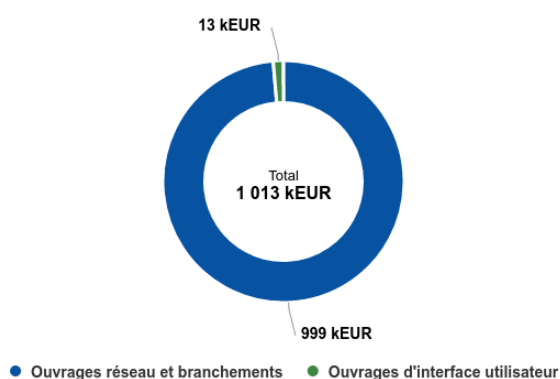
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2022 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur des ouvrages restant à amortir.

Origine de financement (valeur initiale)



Valeur Nette Comptable à fin 2022

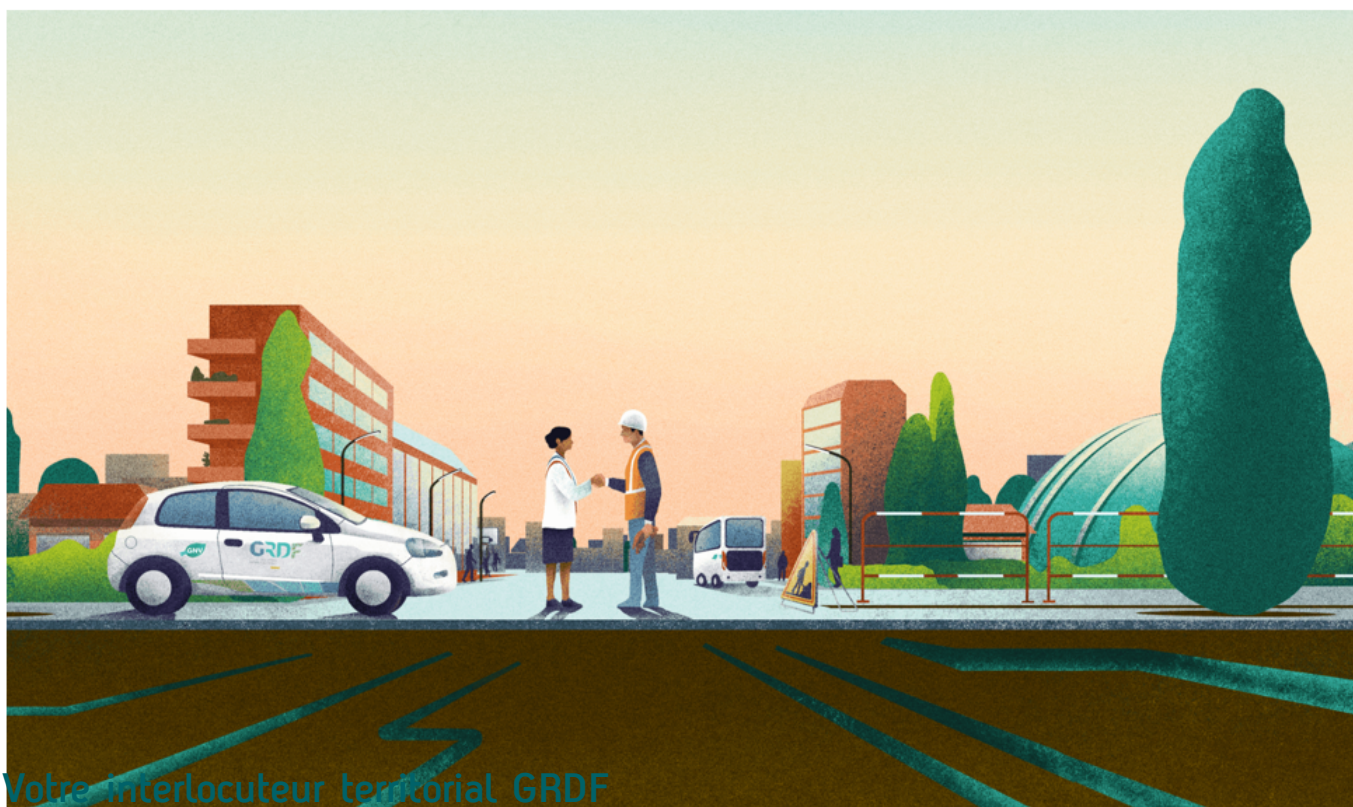


GBM - BOUSSIÈRES - THORAISE

2022

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz. Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : ULSHLZTG. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillés pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.



JEROME WAGNER
Directeur Territorial Franche-Comté
06 70 72 38 09 | 03 89 51 51 09
jerome.wagner@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

► **N°Vert** 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

► **N°Cristal** 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE



GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 €. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511